

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1422 Subvention (31.608 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association, Théâtre de la marionnette à Paris (5e), une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 31.608 euros est attribuée à l'association Théâtre de la Marionnette à Paris, 73 rue Mouffetard, 75005 Paris, pour l'acquisition d'équipements son et lumière, d'accueil, de billetterie et de sécurité du public. 53761-2014_06495.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 31.608 euros, est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2014, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 14 V 00458 - AP 14 03546.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération.